

détiennent des postes semblables à ceux qui seront offerts par le ministère est grand comparé au nombre de nouveaux postes qu'on s'attend de devoir créer au siège du ministère. Nous ne devons pas oublier qu'il y a déjà dans les provinces de l'Atlantique un nombre assez considérable de fonctionnaires fédéraux dont les postes appartiennent à la même classe que ceux du personnel de soutien de l'administration centrale du ministère. Il est probable que beaucoup de ces personnes voudront obtenir un emploi au service du ministère des Affaires des anciens combattants en raison des promotions possibles à des postes supérieurs ou simplement pour le plaisir de changer d'emploi.

Les divers établissements d'enseignement de l'Île produiront aussi un grand nombre de jeunes travailleurs et les salaires et possibilités d'avancement offerts par le ministère à ses fonctionnaires attireront beaucoup de ces diplômés.

L'expérience a montré, lors du déménagement d'autres ministères fédéraux, que de 40 à 50 p. 100 du personnel recruté après coup ne travaillait pas sur place au moment de l'embauchage. C'est vrai en particulier pour les hauts fonctionnaires que l'on ira certainement recruter dans les autres ministères de la région.

Les études montrent également qu'il y a suffisamment de personnel compétent pour doter les postes à pourvoir ou qui se libéreront au siège du ministère des Affaires des anciens combattants ou ailleurs dans l'Île sans pour autant faire appel à ceux qui ont déjà du travail. Pour ne citer qu'un exemple dans la catégorie des emplois de secrétariat, il arrive tous les ans sur le marché plus de personnes compétentes que l'administration centrale du ministère n'en a besoin.

Lorsque le ministère commencera à fonctionner, les dépenses du personnel créeront indirectement de nouveaux emplois et généreront de nouveaux revenus. On estime que la masse salariale du ministère dans l'Île se montera à environ 14 millions de dollars. Les statistiques montrent qu'environ 71 p. 100 de la masse salariale sert à l'achat de biens de consommation et de services. Ainsi, on estime que dix millions serviront à l'achat de biens et que la quasi-totalité de ce montant sera dépensé sur place. En outre, on estime que ce projet va permettre de créer environ 250 nouveaux emplois en plus des nombreux postes qui auront été pourvus au ministère. On estime enfin que ce projet générera indirectement environ 2.8 millions de dollars de revenus par an.

On peut ventiler ces chiffres pour indiquer en gros comment l'argent sera dépensé. L'alimentation comptera pour environ 25 p. 100 du total, créant quelque 90 emplois et des revenus de l'ordre de \$900,000. Le logement prendra 31 p. 100, soit 34 emplois et \$575,000. Les vêtements demanderont 10 p. 100, créant 31 emplois et des revenus de \$270,000. Le transport y sera pour environ 14 p. 100, 40 emplois et des revenus de \$350,000. Les dépenses relatives à la santé et aux besoins personnels représenteront quelque 4.6 p. 100 du total, créant une vingtaine d'emplois et des revenus de l'ordre de \$270,000. L'instruction et les loisirs prendront 6 p. 100 du total, créant 22 emplois et des revenus de \$260,000. Et enfin, environ 5.5 p.

Rapports des comités

100 iront pour l'alcool et le tabac, ce qui créera environ 14 emplois et des revenus de l'ordre de \$132,000.

On prévoit que les dépenses courantes du siège du ministère des Affaires des anciens combattants créeront d'autres emplois et des revenus supplémentaires. Quelque 77 nouveaux emplois devraient voir le jour, suscitant des revenus supplémentaires de l'ordre de \$675,000 par année. Les dépenses annuelles de l'administration centrale se chiffrent à quelque 1.8 million de dollars.

Tout compte fait, on prévoit donc que le déménagement du siège du ministère des Affaires des anciens combattants ajoutera quelque 1,000 nouveaux emplois au marché du travail de l'Île, incluant les employés du ministère venus d'Ottawa. D'après les études, on prévoit que le revenu total qu'engendrera ce déménagement sera de l'ordre d'une quinzaine de millions de dollars par année.

J'espère que j'ai assez bien expliqué les répercussions du déménagement des Affaires des anciens combattants à Charlottetown pour bien faire comprendre aux députés les chiffres sur lesquels le ministère se fonde et dont il se sert pour prévoir toutes les éventualités. Je crois que la Chambre reconnaîtra qu'à long terme et selon toutes les analyses, ces faits et chiffres représentent des effets positifs pour l'Île.

J'ai parlé des répercussions économiques pour l'Île-du-Prince-Édouard, mais je tiens à assurer à la Chambre et aux anciens combattants que l'humanité et la qualité des services n'en souffriront pas, bien au contraire. Le déménagement est une autre mesure qui tend à aider les régions économiquement faibles à participer comme elles le doivent à la croissance de ce pays que nous appelons le Canada.

Mlle Campbell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande à la Chambre si elle consent à l'unanimité à revenir à la présentation de rapports de comités permanents et spéciaux.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député demande si la Chambre consent à l'unanimité à revenir à cette étape de nos travaux pour lui permettre de présenter un rapport de comité. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÊCHES ET FORÊTS

Mlle Coline Campbell (South West Nova): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]